

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

ORIGINAL

DECRET N° 86/051

du 14/01/86

/MTERFFPS/DGFP/DGFCF.

Portant intégration et nomination de
Monsieur DELHOT Roland dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices du Personnel Diplomatique et
Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B.

Vu la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant
statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et consulaire ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en
ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984 portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'in-
téressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 61/45 du 27 Juin 1961 susvisé, Monsieur DEIHOT Roland, né le 14 Mars 1953 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, option : Diplômatic et Administration des Organisations Internationales, obtenu à l'Université de Paris-Sud (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1980

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bevrand COMBO MATSIONI .-

Ange Edouard LOUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DGPE.	3
DGFP/BST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.C.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2